

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mars 1876.

Chronique générale.

La situation se tend de plus en plus : la crise ministérielle, qui devait en principe se borner au remplacement de deux ministres seulement—M. Buffet et M. de Meaux—est près d'entrer dans la période aiguë.

Les radicaux, qui se sentent les maîtres, commencent à élever la voix ; ils disent qu'un ministère pris exclusivement dans le centre gauche ne les satisfera pas, et ils exigent tout au moins un portefeuille important pour un des leurs.

A dire vrai, il ne nous déplairait pas de voir arriver aux affaires ces fameux républicains, qui depuis tant d'années nous rebatent les oreilles de leurs mérites, de leurs talents et de leur entente des affaires.

Nous avons déjà vu quelle piètre figure ont fait au pouvoir les républicains modérés sous M. Thiers ; nous ne serions pas fâchés de voir à l'œuvre les républicains avancés.

Quand le pays en aura un peu essayé, quand il aura pu les voir à l'œuvre et juger qu'ils ne sont capables de rien, que ce sont des orgueilleux et des vantards, il faut espérer qu'il fera rentrer une fois pour toutes dans l'ombre, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, ces hommes d'Etat improvisés dont l'éducation politique ne s'est faite que dans les brasseries, entre un bock et une pipe culotée.

LES PARISIENS JUGÉS PAR EUX-MÊMES.

Le Temps, un des principaux organes du républicanisme libéral et moyen, apprécie ainsi le peuple de Paris et la valeur de ses votes électoraux :

« On ne peut lire la liste des candidats favorisés ni le compte-rendu des réunions publiques, sans trouver ce mélange d'enfantillage et de violence qui distingue la politique de ce qu'on appelle le peuple de Paris. Paris a eu le sort de toutes les grandeurs : on l'a flatté, encensé, et on lui a rarement dit ses vérités. Des écrivains ont inventé tout un jargon mystique pour célébrer les lumières, l'héroïsme, la puissance de la capitale de la France.

» Ils lui eussent rendu un meilleur service en la rappelant au sens commun.

» Le propre de ce peuple parisien, qu'on représente comme si avisé, est précisément une grande crédulité. Très-superficiel, sinon très-ignorant, il voit l'univers dans la France, la France dans Paris, et Paris tout entier dans l'atelier où il travaille et dans les lieux publics qu'il fréquente.

» Nourri de chimères, il ne sait pas mesurer la distance qui sépare ses conceptions de la réalité. Par cela seul qu'une idée lui apparaît avec quelque naïveté, il s'imaginerait qu'elle doit faire loi, et que les pervers peuvent seuls s'y opposer. Il se fabrique une sociologie composée de principes abstraits et de déductions logiques, et il ne comprend pas que l'humanité résiste à l'évidence de cette géométrie. Aussi est-il essentiellement autoritaire. Les voies de la persuasion et de la patience l'ennuient ; des décrets font bien mieux son affaire. »

La conclusion de ces lignes, c'est que ce peuple est un fou dangereux à certaines heures, et qu'il a rarement le sens commun.

Et bien, vous verrez que le Temps qui est lui-même plus parisien qu'il ne le croit, — dans le mauvais sens si bien décrit par lui — se joindra aux énergumènes pour demander la rentrée des Chambres à Paris!

UN SIGNE DU TEMPS.

On remarque en ce moment à Paris, aux environs du Temple et plus particulièrement

dans les rues situées derrière le marché où se tiennent de préférence les marchands de vieux habits, de vieux uniformes, que les sabres, les épaulettes et shakos d'officiers de la garde nationale ont depuis huit jours doublé, triplé de prix : on vendait d'ordinaire ces reliques démodées de la milice citoyenne aux régisseurs des théâtres de Paris et des départements ; les pays d'outre-mer avaient fait de fortes commandes d'uniformes de cette même milice.

Le stock commençait à s'épuiser quand les brocanteurs apprirent que les républicains l'ayant emporté, la garde nationale serait prochainement réorganisée.

Ces honorables industriels se sont immédiatement mis en campagne, et les vieux uniformes qui étaient vendus couramment 6 et 7 francs pour confectionner des casquettes, ont maintenant une valeur courante de 43 à 44 fr. Les sabres sont fort recherchés à 40 et 44 francs, même quand le fourreau est quelque peu rouillé.

Nous lisons dans la Liberté.

« A la suite de différents mandements adressés par plusieurs évêques à leurs fidèles à l'occasion du carême de 1876, une circulaire du ministre de l'instruction publique et des cultes a rappelé aux prélats qu'il leur était interdit de traiter de matières politiques et les a invités à engager tous les prédicateurs des stations du carême à s'abstenir dans leurs sermons de toute allusion à cet égard. »

De deux choses l'une : ou la Liberté a été induite en erreur par de faux renseignements, ou elle calomnie sciemment M. le ministre de l'instruction publique. La première de ces hypothèses nous paraît la plus probable.

LA MAISON HAAS ET C^o.

On connaît l'émotion produite par les circulaires émanant soit des préfets, soit des

inspecteurs d'Académie, adressées aux instituteurs pour les tenir en garde contre les renseignements qui leur étaient demandés par la maison de crédit allemande Haas et C^o. On possède aujourd'hui le texte de cette circulaire, qui s'adresse ainsi aux instituteurs français et que nous mettons sous les yeux du public :

« Hambourg (date du timbre-poste).

» Messieurs,

» Nous vous serions très-obligés, si vous vouliez bien avoir la complaisance de nous faire parvenir une liste d'adresses de cent à deux cents habitants bien situés de votre ville et de ses environs, comme par exemple des employés, paysans, propriétaires, hôteliers, fabricants, marchands, etc. Si vous le désirez, nous vous paierons 2 francs par centaine d'adresses. Pour vous faciliter le travail, vous recevrez en même temps sous ce pli un formulaire contenant cent rubriques, tandis que nous vous prions d'y écrire les adresses aussi distinctement que possible.

» Après avoir reçu les adresses que nous attendons dans une quinzaine, nous vous enverrons à l'instant le montant promis ci-dessus. Mais supposé que vous n'avez pas vous-même l'occasion de nous procurer un tel registre de noms, vous nous rendrez de grand service si vous voulez bien confier cet ouvrage à quelqu'un de vos amis ou de vos connaissances qui possiblement connaîtraient mieux les noms des habitants de votre ville ou de ses environs.

» Enfin, nous vous prions encore de n'écrire au formulaire ci-joint autre chose que seulement les adresses, mais de nous la renvoyer accompagnée d'une lettre séparée.

» Soyez persuadé, monsieur, que nous vous saurons gré même de moins de cent noms.

» En vous remerciant d'avance de tout ce que vous voudriez faire pour nous secourir à cet égard, veuillez disposer, monsieur, en pareille comme en toute autre circonstance,

Feu Hector de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE.

(Suite.)

Mais, en hiver, tout était sombre et sinistre. Il se faisait autour de la ferme un grand désert de neige vide et inanimé, où l'on n'entendait d'autre bruit que les gémissements du vent ou le fracas des masses de neige tombant des larges branches de sapin.

Pas une maison n'apparaissait dans le nuage noir qui enveloppait la terre.

S'il arrivait un accident à la ferme, pas un voisin n'était là pour y apporter un secours humain.

De temps à autre seulement, un pauvre rouge-gorge, affaibli par la faim, saisi par le froid, venait, d'un bec débile, frapper aux vitres de la fenêtre : c'était un hôte malheureux qui se souvenait peut-être d'avoir rencontré le regard d'Hélène dans un heureux jour de printemps, et qui venait avec confiance implorer son secours, et la bonne Hélène accourait aussitôt, ouvrait la fenêtre, recueillait

l'enfant égaré des bois, le réchauffait entre ses petites mains, répandait devant lui une poignée d'avoine, et quand il ouvrait ses ailes d'un air superbe et impatient, lui ouvrait en souriant la porte pour le rendre à la liberté.

Les deux jeunes gens avaient pris, dès le commencement de cette saison, l'habitude de passer la plus grande partie de la journée près de leur père.

Le soir, quand le bon notaire était assoupi, ils rentraient à la cuisine et s'installaient sous le vaste manteau de la cheminée.

Hélène et Brigitte tournaient avec ardeur leur rouet ; Georges fendait des blocs de sapin pour en faire des tavillons destinés à recouvrir le toit de l'habitation.

Vers les dix heures, on faisait la prière ; Brigitte allait se coucher, et les deux enfants s'asseyaient l'un à côté de l'autre, se mettant à causer de tout ce qui les occupait.

Un soir, qu'ils se trouvaient assis l'un à côté de l'autre par un temps affreux, Hélène, qui était restée quelques instants pensive, la tête baissée, dit à son frère :

— Te souviens-tu que ce fut par une soirée orageuse comme celle-ci que notre frère Louis nous quitta pour la dernière fois ? J'étais toute enfant encore, je n'avais guère, je crois, que cinq ans. Mais jamais je n'oublierai la douleur qui régnait

autour de nous en ce moment. La diligence, qui venait de la Suisse, passait, vers les dix heures, devant notre porte, se rendant à Besançon. On entendit les grelots des chevaux, le fouet du postillon ; Louis se leva, nous embrassa l'un après l'autre ; notre père le conduisit à la voiture, tandis que notre mère, tombant à moitié morte sur un fauteuil, me serrait sur son sein en fondant en larmes.

— Oui, je me le rappelle bien ; j'étais déjà grand, et je voulais garder le sabre que Louis, pendant plusieurs semaines, m'avait attaché à la ceinture. Notre père me prit par la main, m'emmena sur la grande route où le traîneau était arrêté ; Louis m'enleva deux fois de suite dans ses bras en me disant : — Je te rapporterai un sabre d'or ; puis collant son visage contre celui de notre père : Adieu, dit-il, ayez bon courage ; vous me reverrez avec la croix et une grosse épaulette. Ah ! le pauvre Louis ! il y a de cela douze ans, et l'on n'a plus entendu parler de lui. S'il n'était pas mort pourtant ! s'il pouvait revenir ! oh ! j'en suis sûr, il n'en faudrait pas plus pour rendre la vie à notre père, car à tout instant il parle de Louis avec une profonde douleur, et presque chaque nuit ce souvenir lui donne des rêves accablants.

— Eh bien ! Georges, moi, je crois qu'il reviendra ; c'est une folie peut-être, mais je le crois, et rien au monde ne pourrait m'enlever cette idée. Plus de cent fois déjà, quand je me promenais au-

tour de la ferme, je me suis surprise regardant de côté et d'autre, comme si j'allais le voir apparaître. Après tout, rien ne prouve qu'il soit mort ; notre père a bien fait toutes les démarches nécessaires pour savoir à quoi s'en tenir ; on n'a pu avoir aucune certitude.

— Hélas ! ma bonne sœur, je voudrais bien partager la confiance, mais je ne le puis. Tiens, regarde, écoute ; quel affreux tourbillon de neige ! quel ouragan ! Combien d'orages mille fois plus terribles notre pauvre frère n'a-t-il pas éprouvés ! on en sort une fois, deux fois peut-être, et puis après !

— Oh oui ! reprit Hélène en tournant les yeux du côté de la fenêtre, quel temps épouvantable ! Mon Dieu, que je plains les voyageurs qui se trouvent à une pareille heure sur les grandes routes.

Au même instant, un cri plaintif et sourd résonna dans la ferme.

Les deux jeunes gens se levèrent précipitamment et coururent près de la fenêtre : le même cri fut répété, mais plus faible et plus languissant ; on eût dit le soupir étouffé d'un malade ou le vague gémissement de l'agonie.

— C'est un homme en danger, s'écria Georges. Brigitte ! Brigitte ! levez-vous ; — une lanterne, — une lumière, — dépêchez-vous ! dépêchez-vous !

— Que veux-tu faire ? Où veux-tu aller ? dit Hélène, saisie d'une vive anxiété ; c'est peut-être

de ceux qui s'empresseront toujours de vous être utiles.

» Vos très-humbles serviteurs,
» HAAS ET C^o. »

Les instituteurs ont été avertis; pas un d'eux ne donnera satisfaction aux sollicitations qui leur sont faites.

SCRUTINS DE BALLOTAGE.

Les résultats des scrutins de ballottage maintenant connus sont les suivants :

Paris. — Elus : 1^{er} arrondissement, Tirard, répub.; — 3^e arrondissement, Spuller, répub.; — 7^e arrondissement, docteur Frébault, répub.; — 8^e arrondissement, duc Decazes, const.; — 4^e arrondissement, Germain Casse, répub.; — 4^e arrondissement, Farey, répub.; — 4^e arrondissement, Allain-Targé, répub.

Saint-Denis. — Bamberger, répub.
Courbevoie. — Deschanel, répub.
Sceaux. — Talandier, républicain.
Ain. — Gros-Gurin, républicain.
Basses-Alpes. — A. Picard, répub.; Bou-teille, répub.; Thourel, répub.
Ardennes. — Brumet, républicain.
Aube. — Mir, répub.; Rougé, répub.
Aveyron. — Mas, répub.; Roques, bonap.
Bouches-du-Rhône. — Raspail, répub.; Lockroy, répub.
Calvados. — Flandrin, bonap.; de Colbert, bonap.; Pilet-Desjardins, répub.
Cantal. — Durieux, républicain.
Charente. — Laroche-Joubert, bonap.; Cunno-d'Ornano, bonapartiste.
Corrèze. — Lecherbonnier, répub.
Côte-d'Or. — Bordet, conservateur.
Côtes-du-Nord. — Lucinge-Francigny, légiti.; Armez, républicain.
Creuse. — Moreau, républicain.
Dordogne. — Montagnat, républicain.
Doubs. — Bourdenet, républicain.
Eure. — Raoul Duval, bonapartiste.
Eure-et-Loir. — Gâtineau, répub.
Finistère. — De Gaste, républicain.
Haute-Garonne. — Constant, répub.; Duportal, répub.; d'Aiguevives, bonap.; Caze, républicain.
Gers. — Peyrusse, bonapartiste.
Gironde. — Lousas, répub.; Clauzel, bonap.; Jérôme David, bonapartiste.
Indre. — Bottard, républicain.
Haute-Loire. — Miramon, légiti.
Loire-et-Cher. — Lesguillon, républicain.
Loire-Inférieure. — De la Biliais, légiti.; Fidèle Simon, répub.; de la Rochette, légiti.; Ginoux de Fermon, bonap.
Loiret. — Robert de Massy, républicain.
Manche. — De Tocqueville, consti.
Mayenne. — Souchu-Servinière, répub.
Morbihan. — De Mun, légiti.
Nord. — Massiet de Biest, républicain.
Orne. — De la Fauconnerie, bonapartiste; Bianchi, bonapartiste.
Pas-de-Calais. — Dussaussoy, bonap.
Basses-Pyrénées. — Labat, bonap.
Hautes-Pyrénées. — Darnaudot, consti.
Pyrénées-Orientales. — Escangé, répub.
Haute-Saône. — Noirot, répub.

Sarthe. — Haentjens, bonap.; de La Rochefoucauld-Bisaccia, légiti.
Savoie. — Grange, conservateur.
Seine-et-Marne. — Lambert, bonapartiste; Sallard, républicain.
Seine-et-Oise. — Langlois, républicain; Lebaudy, constitutionnel.
Seine-Inférieure. — Le Cesne, répub.; Du-bois, consti.; Anisson Duperron, consti.
Somme. — De Septenville, bonapartiste.
Tarn. — Combès, const.; Marly, répub.
Tarn-et-Garonne. — Prax-Paris, bonapartiste; Chabrier, républicain.
Var. — Allègre, républicain.
Vaucluse. — Alired Naquet, répub.
Vendée. — Beaussire, républicain.
Haute-Vienne. — Codet, répub.; Lavignères, répub.
Vosges. — De Ponlevoy, républicain.
Yonne. — Garnier, bonapartiste.
Corse. — Rouher, bonapartiste.

Etranger.

La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et Bade font de leur mieux pour échapper à l'empire allemand, mais M. de Bismark les menace de plus d'une façon; voilà qu'il veut mettre la main sur tous les chemins de fer, malgré la résistance des petits Etats de la Confédération et malgré la Constitution elle-même. L'attitude du gouvernement de Munich est ferme, mais cette fermeté n'est pas de nature à arrêter le chancelier de Berlin. Il ne tardera certainement pas à porter la question devant le Landtag, qui votera à son gré, et dès lors commenceront pour la Bavière de très-graves difficultés. Elles seront d'autant plus grandes que M. de Bismark a des auxiliaires et des amis parmi les « libéraux » bavarois. On est sûr aujourd'hui de trouver toujours des « libéraux » partout où éclatent les abus de la force.

TURQUIE.

Le Morning Post publie la dépêche suivante de Berlin, 2 mars :

« On affirme, sur la foi des autorités les plus dignes de créance, que les chefs insurgés, tant en Bosnie que dans l'Herzégovine, craignant un résultat défavorable si les hostilités venaient à se prolonger jusqu'après le printemps, ont consenti à des pourparlers avec les envoyés du camp turc. Une entrevue est, dit-on, arrêtée et aura lieu à Cettinje sous peu. Les insurgés veulent que la signification réelle des promesses de réforme leur soit expliquée, et de leur côté ils feront connaître les griefs dont ils ont à se plaindre et discuteront les moyens d'y porter remède. »

Le Times publie une dépêche de Raguse, datée du 2 mars, annonçant que la veille un convoi turc a été attaqué près de Zubci. Dix Turcs auraient été tués. Suivant des rapports transmis par les commandants autrichiens sur la frontière, on aurait entendu

hier une forte canonnade vers Trébajé. Des nouvelles particulières, arrivées de Bosnie, prétendent que le gouvernement turc arme et exerce de jeunes musulmans nés dans le pays. On assure que le mécontentement et la détresse sont grands parmi les musulmans de l'Herzégovine.

Dans les journaux anglais, nous trouvons encore cette dépêche de Raguse, 2 mars :

« (Source slave.) — Hier, dans le voisinage de Doubra, il a été livrée une bataille sanglante, dans laquelle, du côté des Turcs seuls, 800 hommes ont péri. Un autre engagement a eu lieu sur la Kruppa, dont l'issue a été favorable aux Turcs. Les affiches promulguant les réformes ont été recouvertes de têtes coupées. Les insurgés ont publié un manifeste repoussant toutes les propositions pacifiques. »

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA DORDOGNE.

AFFAIRE GARRIGUE.

Audience du 4 mars 1876.

Les débats de cette grave affaire semblent destinés à avoir quelque retentissement, soit à raison de la nature du crime commis, soit à raison de la situation sociale du premier des accusés, soit enfin à raison des liens de parenté qui les unissaient à la victime. Il s'agit d'un père de famille qui aurait été empoisonné par sa femme et par son fils, jeune docteur en médecine de la Faculté de Paris.

M. le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, qui est fort étendu et dont voici le résumé :

« Vers la fin de septembre 1874, on se réunit aux Michials pour manger un lièvre en l'absence de Garrigue père; des résolutions importantes devaient sortir sans doute de cette réunion, car Issier, qui travaillait ce jour-là chez les Espitalier, les quitta brusquement, disant qu'une affaire importante l'appelait d'urgence aux Michials. Pendant ce repas, auquel Garrigue fils a vainement prétendu n'avoir pas assisté, sa mère mit de côté deux portions de lièvre et en envoya une autre par Issier à la femme Espitalier. Lorsque son mari rentra, elle le suivit dans sa chambre, apportant le morceau mis de côté pour lui; Garrigue le mangea-t-il le jour même ou seulement le lendemain matin, comme le dit le témoin Veysière, ce point importe peu; toujours est-il qu'après avoir mangé, Garrigue vomit abondamment, et que, depuis ce moment, son estomac devint incapable de digérer aucun aliment. Il ne se trompait pas, au reste, sur la cause de son mal : « Je souffre beaucoup, disait-il à la femme Espitalier, depuis que j'ai mangé le lièvre. Ils m'ont manqué la première fois, disait-il encore au témoin Rode, mais cette fois je suis f... »

» En effet, il dépérissait de jour en jour; la tisane qu'il absorbait provoquait chez lui

des vomissements et des convulsions, et est avéré que les tisanes étaient préparées par la femme Garrigue, et présentées au malade par Issier; la femme Garrigue était elle-même possédée du désir de voir mourir son mari, que, durant sa maladie, elle dit un jour à ses domestiques, qui chabalaient de blé, en leur montrant de l'eau vitriolée : « Voilà du bouillon qui irait bien pour acheter de guérir mon mari. »

» Le 15 octobre, le docteur Montméja vint visiter Garrigue, et le trouva assis dans sa chambre, ayant à côté de lui un verre plein d'eau.

« Je souffre beaucoup, dit-il; depuis hier j'ai soif, j'ai bu plus de dix litres d'eau jusqu'aux entrailles. » L'état du malade parut alarmant au docteur, sans qu'il put toutefois, se prononcer sur la cause de la maladie; il prescrivit une potion calmante de sirop de tolu et une application de sautes et se retira. En sortant, il rencontra Garrigue fils, auquel il exposa la gravité de la situation et l'engagea vivement à aller voir son père; Garrigue fils s'y refusa obstinément à dire que son père s'était égaré.

» Dans la nuit qui précéda la mort, une crise plus violente, Garrigue appela sa femme et lui reprocha de l'avoir fait appeler sonner. L'accusée ne protesta pas contre le reproche et se retira sans y répondre. Un peu plus tard, elle administra une dernière tasse de tisane à son mari, qui mourut deux heures après sans avoir vu le docteur Montméja, qu'il avait vainement demandé au milieu des gens qui avaient ouvert sa porte souhaité sa mort, et de son fils qui obstinément refusé de lui apporter les secours de son art.

» Le soir, la maison mortuaire fut le théâtre de scènes bruyantes et joyeuses; la femme Espitalier fit des « merveilles » pour tout le monde... « C'est le pain et le plaisir », s'écria la veuve Garrigue, qui traduisait sa pensée par des propos tels que celui-ci : « Ah! Garrigue, il y a longtemps que nous te guettons; mais nous te tenons. »

» Le lendemain, on vit Issier à l'état d'ivresse, revêtu des habits du défunt; le soir, il se livra à des plaisanteries maladroites dans la chambre de la femme Garrigue, et celle-ci, peu de jours après, dit : « Le Congo » devant ses domestiques. Plus tard enfin, on organisa une fête en l'honneur de la mort de Garrigue, mais il fut convenu qu'on attendrait le résultat de l'expertise on consulta sur ce point Garrigue fils, qui rassuré par les lenteurs de l'instruction répondit : « Vous pouvez faire ce que vous voudrez; il n'y a plus maintenant aucun danger. » Et la fête allait avoir lieu quand la veuve Garrigue fut arrêtée.

» Alors la crainte succéda à la joie. Garrigue fils se troubla en apprenant que les gendarmes feraient une enquête aux Michials; il revint sur ses pas et les supplia avec une anxiété visible, et quand se fut la femme Degris, eut déposé, il la supplia de retirer sa déclaration et lui dit qu'elle perdait.

» Le jour de l'autopsie, l'inquiétude

le sifflement du vent.

— Non, non, c'est la voix d'un homme, et d'un homme accablé de fatigue, près de mourir, expirant peut-être. Donne-moi un flacon de vin, un morceau de pain. Hâte-toi; tiens, voilà que je l'entends encore. Oh! pourvu que je n'arrive pas trop tard.

— Ne le laissez pas partir, s'écria la vieille Brigitte; il y a de quoi périr par un temps pareil.

— Non, qu'il aille, répondit avec fermeté Hélène en recueillant toutes ses forces. Il accomplit un devoir religieux; la providence veillera sur lui.

Georges sortit, et Hélène resta la tête appuyée contre la porte, écoutant avec une indicible terreur le bruit de la tempête qui semblait s'accroître à chaque seconde, puis regardant, mais en vain, par la fenêtre.

Des masses de neige, emportées par un vent impétueux, flottant et tourbillonnant, remplissaient l'espace entier, et les yeux de la jeune fille ne distinguaient pas même la plate-bande du jardin qui s'étendait à deux pas de la maison.

Brigitte s'était mise à genoux et tenait un chapelot entre ses mains tremblantes.

Plus d'un quart d'heure se passa, un quart d'heure long comme un siècle.

Hélène prêtait l'oreille et n'entendait plus rien.

Éperdue, hors d'elle-même, elle voulut sortir; elle posa la main sur le loquet; mais à peine l'avait-

elle soulevé que l'ouragan chassa violemment la porte, et jeta la jeune fille contre la muraille.

— Au nom de Dieu, mademoiselle, dit Brigitte en courant à elle, et en lui aidant à refermer la porte, ne faites donc point d'imprudences. M. Georges est fort et sait comment il faut se conduire en pareil temps. Asseyez-vous sur cette chaise, calmez-vous...

Elle n'avait pas achevé de parler, qu'on entendit la voix du jeune homme qui appelait : Hélène! Brigitte!

Toutes deux s'élançèrent à sa rencontre, et Georges entra conduisant ou plutôt traînant vers la cheminée un homme enveloppé d'un épais vêtement, le visage pâle et les yeux à moitié fermés.

— Seigneur tout-puissant, s'écria Brigitte en regardant l'étranger, en croirai-je mes yeux, c'est M. Louis!...

— Louis! répétèrent à la fois les deux jeunes gens avec un transport inimaginable.

— Oui, ajouta Georges, oui, il y a longtemps, et il est bien changé; mais je le reconnais, c'est lui; ô Hélène! que le ciel est bon!

Et le frère et la sœur, tombant à genoux devant leur frère aîné, lui serraient la main, lui plaçaient les pieds près du feu pour les réchauffer, tandis que Brigitte allait, venait, ne se possédant plus de joie, et ne sachant ce qu'elle devait faire pour aider à ses jeunes maîtres.

Enfin elle posa un vase près du foyer, y fit chauffer du vin, puis en donna quelques cuillerées à Louis, qui peu à peu, se réveillant de son engourdissement, ouvrait les yeux et étendant les bras :

— Ah! c'est toi, Hélène; c'est toi, Georges, et toi aussi, ma bonne vieille Brigitte. J'ai cru que je ne vous verrais jamais, et le ciel a eu pitié de moi; vous voilà, vous voilà; mon Dieu, que je suis heureux! et qu'il est doux de vous embrasser!

Hélène et Georges le contemplaient avec une joie inexprimable et se serraient sur son cœur sans pouvoir prononcer une parole, tandis que Brigitte, à genoux sur le sol, s'emparait d'une de ses mains, et le regardait en murmurant :

— Ah! ce bon M. Louis que j'ai bercé, que j'ai conduit à la lisière, que je désirais tant revoir encore avant de mourir!...

— Et notre père, dit Louis, notre pauvre père; car j'ai déjà rencontré des gens qui m'ont parlé de vous, et m'ont dit toutes vos misères, et j'ai appris, en arrivant à Besançon, que je n'avais plus de mère. Oh! du moins ne m'a-t-elle pas accusé de mourant!

— Accusé! Pourquoi? s'écria Hélène. Hélas! elle n'a fait que parler de toi avec une tendresse inimaginable.

— Et qu'elle soit morte sans que j'aie pu l'embrasser encore une fois! dit Louis en essuyant une larme dans ses yeux; moi qui m'en revenais avec

tant d'espoir... Allons, n'en parlons plus...

notre père, comment aller à lui sans lui causer une émotion trop forte, dangereuse, peut-être.

— Attends, dit Hélène, je m'en vais près de toi, s'il ne dort plus, je le préparerai à ce que tu m'as dit.

Hélène entra dans la chambre du notaire; elle le trouva éveillé. Elle commença avec force conlocutions un entretien qui lui semblait si ingénieux; mais dès qu'elle eut prononcé le nom de Louis, toute sa naïve adresse fut déjouée par les incompréhensibles révélations de l'amour maternel.

— Louis est là, s'écria le vieux notaire; il me montera le dit; qu'il vienne, qu'il vienne! je en mourir de joie!

Et à ce cri de l'âme, Louis s'élança dans les bras.

(La suite au prochain numéro.)

accusés se trahit plus clairement encore : « Si on déterre mon mari, dit la veuve Garrigue à la femme Espitalier, je suis une femme perdue, » et elle alla près de Guillaudou pour le prier de s'opposer à l'exhumation. Garrigue fils, de son côté, avait chargé Issier d'assister à l'autopsie et de lui rapporter avec soin tout ce qui se passerait. Issier revint le soir et lui apprit que sur les parois de l'estomac s'étendait une large tache bleuâtre ; sur quoi l'accusé s'écria : « Ah ! le voleur ! qu'avait-il donc avalé pour me compromettre après sa mort ? »

L'acte d'accusation énumère ensuite les précautions que prenait à l'avance contre l'accusation le docteur Garrigue, en répandant le bruit que son père s'était volontairement empoisonné.

Un jour, il disserte poison avec Issier et le docteur Varenne. Il explique à divers témoins qu'il ne peut pas être inculpé, même si on trouve de l'arsenic dans le corps de son père, parce que c'est un poison à la portée de tout le monde ; qu'il en serait autrement si on s'était servi d'un poison médical, mais qu'il sait le contraire. « D'ailleurs, ajoute-t-il, je n'ai pas vu mon père au cours de sa maladie. Je ne puis donc être accusé. »

Le jour de la mort, continue l'accusation, la chambre mortuaire fut trouvée tout en feu. Nul doute que ce feu n'ait été allumé par une main criminelle, puisque le silence avait été commandé à tous.

Mis en demeure de s'expliquer, Garrigue a raconté qu'un jour, à la suite d'une dispute qu'il avait eue avec son père, sa mère lui avait dit : « Si j'étais homme, si j'étais à ta place, il faudrait en finir d'une manière ou de l'autre. »

« A ce moment-là, a-t-il ajouté, je prévoyais que cela finirait par une catastrophe. » Mais il a refusé de s'expliquer sur « les choses qui ne se connaissent pas. »

L'information, toutefois, permet de suppléer à son silence.

Les premières tentatives d'empoisonnement n'avaient pas abouti : il fallait un homme de l'art pour administrer jour par jour, goutte à goutte, le poison qui, sous les apparences d'une fin naturelle, précipiterait la mort de Garrigue. La veuve Garrigue fit alors appel aux lumières de son fils, et tout tend à prouver que cet appel fut entendu.

En effet, Garrigue fils a déclaré qu'en allant s'établir au Roc, il avait laissé ses drogues aux Michials, notamment un flacon contenant de la solution Pearson, qu'il a vu à peu près plein en janvier et en août 1874 ; que, plusieurs fois, il avait averti sa mère du danger que présentaient ces drogues, étant donné que, depuis deux ans, on parlait de poison aux Michials. Il n'a cependant exercé aucune surveillance ; bien plus, lorsque le docteur Montméja lui fit part de la gravité de l'état de son père, en l'engageant à l'aller voir, au lieu de céder à ses instances ou tout au moins de suggérer à son confrère l'idée d'un empoisonnement, il se retrancha derrière les prétendus avertissements qu'il avait reçus d'un nommé Bouty, et persista à attribuer à l'ivrognerie la maladie de son père.

Cette étrange attitude, les menaces de mort souvent proférées par Garrigue contre son père, son excessive complaisance pour Issier, dont il connaissait pourtant la triste rôle aux Michials, ses entretiens secrets avec les autres accusés avant leur arrestation, tous ces faits, rapprochés des autres circonstances de la cause, disent assez qu'il n'a pas seulement couvert d'une coupable tolérance les manœuvres criminelles de sa mère, mais qu'il s'y est encore pleinement associé.

Au surplus, après avoir lutté contre les témoins entendus, la veuve Garrigue, dans une émouvante confrontation, a presque fait l'aveu de son crime.

« Eh bien ! je reconnais, a-t-elle dit, que pour me débarrasser de mon mari, qui était un mauvais père, je pris un jour une fiole que mon fils avait laissée dans la maison. Je mêlai un peu du contenu dans un flacon contenant de l'eau-de-vie camphrée, et j'en versai à deux ou trois reprises dans la soupe de mon mari. J'aurais dû le faire depuis longtemps pour m'en débarrasser. »

J'ajoute que, le jeudi soir, avant sa mort, je versai dans la tisane une cueillerée de cette eau, et ce fut fini ; je n'ai rien mis dans le flacon contenant la potion préparée par Irague. S'il y avait du poison, quelqu'un plus expérimenté que moi l'y a mis. La dernière fois que j'ai pensé à ce flacon, l'avant-

veille de la mort de mon mari, je l'ai cassé. »

Elle a cherché de suite à revenir sur cette déclaration et à l'atténuer, en disant quelle avait voulu seulement adoucir le caractère de son mari ; mais, quoi qu'on puisse dire à son encontre, cette déclaration a et doit avoir la portée d'un aveu, elle n'a reçu aucun démenti, et aucun fait inconciliable avec elle n'a été révélé à l'instruction. Il faut y voir une preuve complète de la culpabilité de la femme Garrigue.

Maintenant que l'on connaît les inculpés, leurs mœurs, leurs habitudes, leur conduite envers Jacques Garrigue, l'impatience mal dissimulée avec laquelle ils ont souhaité sa mort, leurs propos cyniques contenant l'indication formelle du but qu'ils ont poursuivi, les joies et les terreurs qu'ils ont successivement traversées, l'on chercherait en vain à douter de leur complicité légale dans la perpétration du crime d'empoisonnement qui leur est imputé. »

Les accusés ont écouté la lecture de l'acte d'accusation avec une grande attention. Le docteur Garrigue hausse souvent les épaules en entendant certains passages dans lesquels l'accusation relève les charges qui lui sont particulières.

Il est procédé à l'appel des témoins, qui sont presque tous présents.

M. le président interroge le docteur Garrigue. Cet accusé répond avec une grande animation et se défend énergiquement contre les accusations relevées contre lui. Il ne se trouble pas un seul instant et supporte avec le plus grand sang-froid le long interrogatoire, qui ne se termine qu'à cinq heures.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain.

AFFAIRE BEAUFFREMONT.

Vendredi, M. le procureur de la République a donné ses conclusions dans l'affaire Beaufremont.

Il s'agissait de la demande en nullité de son second mariage intentée par le prince de Beaufremont à sa femme, séparée de corps, qui s'est fait naturaliser saxonne pour divorcer et épouser le prince Bibesco.

Cette affaire soulevait une question de droit fort grave, celle du statut personnel qui accompagne toujours le Français, même résidant à l'étranger.

Les conclusions du procureur de la République ont été conformes à la théorie admise en droit par tous les jurisconsultes, que le mariage est une question personnelle, réglée par les lois du pays des parties en cause et qu'on ne saurait éluder par un changement de nationalité. Au reste, dans l'espèce, la princesse de Beaufremont, même séparée de corps, ne pouvait changer de nationalité sans le consentement de son mari.

En admettant la théorie des défenseurs de la princesse, il serait trop facile d'é luder la loi qui stipule l'indissolubilité du mariage. Il s'ensuivrait d'ailleurs une conséquence absurde, c'est que l'un des époux resterait lié, quand l'autre pourrait contracter une nouvelle union.

M. le procureur de la République a demandé en même temps qu'il fût interdit à M^{me} de Beaufremont de porter désormais le nom de Bibesco.

Le tribunal a remis à huitaine le prononcé du jugement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COMPARAISON DES DEUX TOURS DE SCRUTIN.

M. Bury, aux élections du 20 février, avec deux concurrents, avait obtenu..... 7,970 voix au second tour..... 8,226

Différence en faveur du second tour..... 256

Il est curieux de savoir les localités qui ont donné ce supplément.

Dans le canton de Doué, M. Bury n'a gagné, au second tour, que..... 15 voix

Dans le canton de Montreuil..... 5

Dans le canton de Saumur (sud)..... 224

et, dans ce chiffre, la ville de Saumur figure seule pour 176 voix.

Dans le canton de Saumur (nord-est)..... 26

Dans le canton de Vihiers..... 23

Soit..... 293

mais il a perdu, dans le canton de Genes..... 15 voix dans le canton de Saumur (nord-est)..... 22

Soit..... 37 ci 37

Différence..... 256

Comparant le résultat de 1876 à celui de 1874,

on trouve que le parti républicain a perdu dans notre arrondissement.

M. Maillé avait obtenu..... 9,162 voix

M. Bury, en 1876..... 8,226

Différence..... 932

Déjà, à cette époque, le parti conservateur avait dans notre arrondissement une majorité de 932 voix.

En 1876, elle est de 4,200 voix.

Voici des chiffres concluants.

M. Bury n'a obtenu cette année, dans la ville de Saumur, que 25 voix de plus que M. Maillé en 1874. Il paraît qu'à cette époque on ne voyait, dans le camp radical, aucun inconvénient à patronner un candidat étranger. Cette année, on ne pensait pas de même. Autres temps, autres raisons.

A Distré, M. Bury a obtenu, à chaque tour de scrutin, le même chiffre de voix, 103, ni plus ni moins.

ELECTIONS DE MAINE-ET-LOIRE.

Résultat du scrutin du 5 mars pour la première circonscription d'Angers :

MM.

Théobald de Soland, 9,740 voix (Elu).

Mourin, 6,548

Pour l'arrondissement de Segré :

MM.

Louis Janvier de la Motte, 7,314 voix (Elu).

Léonce de Terves, 5,940

Notre compatriote M. Allain-Targé, radical, a été nommé député à Paris, dans le 4^e arrondissement, par 6,344 voix, contre 2,726 obtenues par M. Crémier, autre radical.

M. Allain-Targé est déjà membre du conseil municipal de Paris.

Comme nous avons déjà eu occasion de le dire, M. Allain-Targé avait déjà sollicité le suffrage des électeurs de notre arrondissement en 1869.

A cette époque, M. Louvet avait obtenu 47,974 voix, et M. Allain-Targé 7,434.

La ville de Saumur donnait au candidat radical 4,400 voix et 950 au candidat conservateur.

Il n'y avait eu à cette élection que 639 abstentions en notre ville.

Un détachement de 24 carlistes internés à Saumur est arrivé hier soir dans notre ville. Ils sont logés hôtel des Voyageurs et hôtel de la Boule-d'Or.

Parmi ces hommes, il y a plusieurs officiers, dont un colonel.

Six carlistes sont également internés à Montreuil-Bellay.

Il est arrivé, à Angers, la semaine dernière, 350 soldats de toutes armes appartenant à l'armée de don Carlos. Ce qui porte à 500 environ le nombre des carlistes internés dans cette ville. Des billets de logement leur ont été délivrés par la mairie.

A Tours, il est également arrivé 300 réfugiés carlistes : 450 ont été internés dans cette ville ; 40 ont été envoyés à Chinon ; 40 à Amboise ; 25 à Châteaurenault ; 45 à Langeais ; 40 à Vouvray ; 40 à Bourgueil, et 40 à Azay-le-Rideau.

Plusieurs généraux se trouvent également à Tours comme internés.

Les carlistes à Poitiers. — 79 soldats carlistes s'étant soumis à l'indulto ont quitté Poitiers dimanche soir pour retourner en Espagne par Bayonne. Par contre, sont arrivés à Poitiers, dimanche matin, le général de brigade José Cispurua et son fils Juan Pedro Cispurua. Ils étaient accompagnés d'un aide-de-camp, Lasgribiar, et d'un lieutenant, Pablo Beltra.

Dimanche soir, sont encore arrivés à Poitiers : Don Ensebio Rodriguez, général ; 2 colonels ; 2 lieutenants-colonels ; 2 commandants ; 4 sous-officiers et 4 ordonnance.

LOUDUN. — Trait de probité. — Nous lisons dans l'Echo Loudunais :

« Lundi 28 février, un billet de banque de 400 fr. a été trouvé dans une des rues de la ville, par M. Victor Viault, entrepreneur à Thouars, lequel s'est empressé d'aller le déposer au bureau de police. Ledit billet a été réclamé par M. Victor Druet, avoué. »

Le mois de mars. — Nous avons publié les prophéties de Nick pour le mois de mars ; voici maintenant, d'après M. Neyret, gendre de feu Mathieu (de la Drôme), les probabilités du temps pour ce même mois de mars :

Pluies partielles dans les premiers jours du mois, notamment du 3 au 4. — Océan houleux. — Froid. — Temps relativement

beau du 6 au 14, sauf quelques pluies intermittentes dans la zone de l'Est.

Pluies très-fortes et générales au premier quartier de la lune, qui commencera le 14 et finira le 22.

Vent violent sur toutes nos côtes.

Mauvais temps en Europe. Mer du Nord, Manche et Océan bouleversés. Méditerranée très-agitée.

Tourmentes sur les cols pyrénéens.

Vent et pluie le 25 au nord de la France.

Vent et pluie le 28.

Vent du 30 au 31, plus particulièrement sur le golfe de Lion et sur le golfe de Gascogne ou de Biscaye.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 5 mars 1876.

Versements de 72 déposants (14 nouveaux), 7,604 fr. » c.

Remboursements, 6,132 fr. 96 c.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 6 mars.

Nous laissons samedi le 3 0/0 à 66,95 et le 5 0/0 à 103,70.

Aujourd'hui lundi, tantôt, en sortant de la Bourse, nous avons laissé le 3 0/0 à 66,97 et le 5 0/0 à 404 francs.

Donc le marché a salué le résultat des scrutins de ballottage par 2 cent. 1/2 sur le 3 0/0 et par 30 centimes sur le 5 0/0.

Nous voilà en présence d'une nouvelle reprise ! Durera-t-elle ?

Il faut considérer que les événements de l'extérieur pourraient bien donner au marché, pendant quelques jours, du fil à retordre.

Conformément aux informations publiées par l'Agence américaine et aux pressentiments que nous exprimions, l'autre semaine, dans ce bulletin, les irradés enfantés par la note Andrassy ne paraissent pas être un puissant spécifique contre le mal insurrectionnel ; les Herzégoviniens ne déposent pas les armes et, ne les déposant pas, ils assurent tout au moins la ruine absolue des finances et du crédit de la Turquie ! D'autre part, les principautés danubiennes semblent se précipiter tête baissée dans une série d'aventures.

A Bucharest, chaque jour, depuis une semaine, le prince Charles voit s'éloigner de lui quelque ami ou compère sur le dévouement duquel il croyait pouvoir compter.

Il faudra bien que ce pauvre prince finisse par s'en aller. De pareilles perspectives réjouissent les Roumains et la diplomatie occidentale, mais elles rendent soucieux le front des banquiers et des établissements qui ont encore dans le portefeuille beaucoup de rentes turques et roumaines.

Aujourd'hui, le 5 0/0 roumain était invendable, et le 5 0/0 turc, même sans affaires, a baissé de 30 centimes au cours de 19,35.

Sur l'échiquier des chemins français on a remarqué de gros achats d'actions du Nord à 4240, du Lyon à 968 et 970, de l'Orléans à 4040.

Marché de Saumur du 4 mars.

| | | | | |
|-------------------------|-------|--------------------------|-----|-----|
| Froment (l'h.) 77 k. | 19 50 | Hulle chene. | 50 | — |
| 2 ^e qualité. | 74 | Hulle de lin. | 50 | 26 |
| Ségle | 75 | Graine trèfle | 50 | 70 |
| Orge | 65 | — luzerne | 50 | 70 |
| Avoine bar. | 50 | Foin (h. bar.) | 780 | 130 |
| Fèves | 75 | — | 780 | 105 |
| Pois blancs | 80 | Paille | 780 | 70 |
| — rouges | 80 | Amandes | 50 | — |
| Graine de lin | 70 | Cire jaune | 50 | 250 |
| Farine, culas | 157 | Chanvres 1 ^{er} | — | — |
| Colza | 65 | qualité (52 k. 500) | — | — |
| Chenevis | 50 | 2 ^e | — | — |
| Huile de noix | 50 | 3 ^e | — | — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|--------|
| Coteaux de Saumur, 1875. | 1 ^{er} qualité | » à 90 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 65 |
| Ordin., envir. de Saumur 1875. | 1 ^{er} id. | » à 55 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 45 |
| Saint-Léger et environs 1875. | 1 ^{er} id. | » à 55 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 45 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1875. | 1 ^{er} id. | » à 45 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 40 |
| La Vienne, 1874. | 1 ^{er} id. | » à 35 |

ROUGES (2 hect. 30).

| | | |
|---------------------------|-------------------------|---------|
| Souzay et environs, 1875. | 1 ^{er} qualité | » à 100 |
| Champigny, 1875. | 1 ^{er} qualité | » à 120 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 100 |
| Id. 1874. | 1 ^{er} id. | » à » |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| Varrains, 1875. | 1 ^{er} id. | » à 75 |
| Varrains, 1875. | 2 ^e id. | » à » |
| Bourgueil, 1875. | 1 ^{er} qualité | » à 80 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 70 |
| Id., 1874. | 1 ^{er} id. | » à » |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |
| Restigné | 1 ^{er} id. | » à 75 |
| Chinon, 1875. | 1 ^{er} id. | » à 65 |
| Id. | 2 ^e id. | » à 60 |
| Id. 1874. | 1 ^{er} id. | » à » |
| Id. | 2 ^e id. | » à » |

LE PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMOR, CUIR DE RUSSIE, valse.
RADIS ROSES ? mazurka.
FRANCE ADORÉE ! Marche française.
CŒUR D'ANTIGNAUT, PEAU DE SATIN, polkas.
Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC :
Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amor.

Méodies célèbres de Jules Klein :
Rayons Perdus, Soupir et Balsor.

On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélo-dies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vi- vienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef- d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre : ... Plus c'est la même chose, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de Plus ça change, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire ? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des Guêpes et de tant d'autres œu- vres remarquables.

Nous recommandons à nos lecteurs la **Comptabilité-Duchâteau**. — Cette méthode, toute nouvelle, est d'une telle simplicité, qu'elle peut être tenue par un enfant et par une demoiselle de magasin. Tout en étant d'une exactitude rigoureuse pour les comptes, et d'une légalité irréprochable, elle offre une économie de plus de soixante pour cent.

S'adresser à **M. Duchâteau**, à Narbonne (Aude). — Prix : 5 francs. — (Voir aux annonces.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à **MM. REJOU et C^{ie}**, banquiers, rue Le Pele- tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne por- tant aucune indication extérieure.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

| Départs de Saumur pour Poitiers | |
|---------------------------------|---------------------|
| 6 heures 20 minutes du matin | |
| 11 — 30 — — | (s'arrête à Angers) |
| 1 — 45 — — | du soir |
| 7 — 40 — — | |
| Départs de Poitiers pour Saumur | |
| 5 heures 35 minutes du matin | |
| 10 — 45 — — | |
| 12 — 30 — — | du soir |
| 6 — 20 — — | |

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MARS 1876.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--------------------------------------|--------|---------|--------|---|--------|---------|---------|-----------------------------------|--------|---------|--------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance décembre... | 66 | 95 | » 30 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 725 | 0 | » 0 | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 747 | 50 | » 0 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre... | 97 | 75 | » 25 | Crédit Mobilier... | 192 | 50 | » 1 25 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 640 | 0 | » 2 50 |
| 5 % jouiss. novembre... | 104 | » | » 40 | Crédit foncier d'Autriche... | 502 | 50 | » 5 | Société autrichienne, j. janv... | 618 | 75 | » 3 75 |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 470 | » | » 25 | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 327 | 50 | » 0 | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 232 | 50 | » 50 | Est, jouissance nov. | 378 | 75 | » 1 25 | Orléans... | 314 | » | » 0 |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 480 | » | » 1 25 | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 968 | 75 | » 3 75 | Paris-Lyon-Méditerranée... | 309 | 50 | » 0 |
| 1865, 4 % | 510 | » | » 10 | Midi, jouissance juillet. | 720 | » | » 0 | Est... | 310 | » | » 0 |
| 1869, 3 % | 360 | » | » 5 | Nord, jouissance juillet. | 1207 | 50 | » 12 50 | Nord... | 314 | 75 | » 0 |
| 1871, 3 % | 345 | » | » 50 | Orléans, jouissance octobre. | 1010 | » | » 5 | Ouest... | 310 | » | » 0 |
| 1875, 4 % | 472 | 50 | » 2 25 | Ouest, jouissance juillet, 65. | 840 | » | » 2 50 | Midi... | 310 | » | » 0 |
| Banque de France, j. juillet. | 3735 | » | » 25 | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. | 1095 | » | » 0 | Deux-Charentes... | 289 | » | » 0 |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 617 | 50 | » 50 | Compagnie parisienne du Gaz. | 23 | 25 | » 25 | Vendée... | 243 | 50 | » 0 |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 475 | » | » 0 | Société immobilière, j. janv. | 323 | 75 | » 3 75 | Canal de Suez... | 534 | » | » 0 |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 370 | » | » 0 | C. gén. Transatlantique, j. juill. | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 885 | » | » 10 | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
|--|-----------------|
| 9 heures 8 minutes du matin, express-poste | |
| 9 — 45 — — | omnibus |
| 0 — 1 — — | omnibus |
| 1 — 33 — — | soir, omnibus |
| 4 — 19 — — | express omnibus |
| 7 — 17 — — | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
| 3 heures 35 minutes du matin, omnibus | |
| 8 — 20 — — | omnibus |
| 9 — 41 — — | express |
| 4 — 44 — — | soir, omnibus |
| 10 — 28 — — | express omnibus |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à...

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GASP.
Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 6 mars 1876, enregistré, le sieur Gasp, Delphin, marchand de crépin à Saumur, rue Dacier, a été déclaré en état de faillite ouverte, à la date du 6 mars 1876.
M. Regnard a été nommé juge-commissaire pour liquider les opérations de cette faillite, et M. Doussain, expert-comptable, syndic provisoire.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(99)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOURGERY-ARAUDEAU.
Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 6 mars 1876, enregistré, le sieur Eugène Bourgery-Araudeau, négociant en vins, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte, à la date du 6 mars 1876.
M. Eugène Lambert, banquier à Saumur, a été nommé juge-commissaire pour liquider les opérations de cette faillite, et M. Maubert, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(100)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Le samedi 11 mars 1876, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères de cinq chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.
Prix payables comptant, plus cinq pour cent pour les frais.
Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.
(101)

A VENDRE
UNE MAISON
Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{lle} Thourette.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

A LOUER
UNE MAISON
Située rue du Petit-Maure, Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A VENDRE
PLANT ENRACINÉ DE VIGNE ROUGE
Saint-Nicolas.
S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (96)

A VENDRE
UNE CALÈCHE PRESQUE NEUVE
Rue Bodin, 7.

VIN DE LA CLAPE
(Un des meilleurs crus du Narbonnais).
Vin de table, de l'année : 75 francs la pièce, de 225 litres environ, fût compris. — Vin vieux : 95 fr. — Le tout contre remboursement et franco de tous frais jusqu'à la gare du destination.
S'adresser à M. DUCHATEAU, propriétaire à Narbonne (Aude).
Vins fins et étrangers (on demande des représentants).

AVIS
M. DAVID, menuisier, informe la clientèle de M. BESSON qu'il vient d'acquiescer son fonds de menuiserie et qu'il maintient son établissement même maison, rue du Portail-Louis. (89)

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre SAUMUR.

AGRANDISSEMENT
Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.
Prochainement l'ouverture.

DEUX NOUVEAUX RAYONS
Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.
Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)
M^e BEAUREPAIRE, avoué, demande un clerc.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS

Service d'été, à partir du 1^{er} mars 1876.

| Départs de Fontevault pour Saumur. | |
|---|---|
| 1 ^{er} , 7 heures du matin. | Bureau, à Fontevault, hôtel de Croix-Blanche. |
| 2 ^e , 10 — — — | |
| 3 ^e , 2 heures du soir. | |
| Départs de Saumur pour Fontevault: | |
| 1 ^{er} , 3 heures 45 minutes du matin. | Bureau, rue du Portail-Louis, M. Godeneche, aubergiste. |
| 2 ^e , 10 heures 1/2 du matin. | |
| 3 ^e , 5 heures 1/2 du soir. | |

COMPTABILITÉ-DUCHATEAU

La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen de méthodes restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.
Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que: instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses, etc.
Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins de la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.
Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutile le Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le titre de Portefeuille.
Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui évite aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est supprimé.
Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute personne, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un manuel c'est l'affaire de quelques heures.
S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).
Un volume in-8° cartonné et franco par la poste : 5 francs.

M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 45 jours à l'avance.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD.
Recommandée par les célébrités médicales.

Cette dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revisiter les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents douloureuses, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.
Saumur, imprimerie de P. GODET.